



Les Moulins d'Antoine
6 Rue du Stade, 15300 Murat

Tél.: +33 (0)4 71 20 31 20

Fax: +33 (0)4 71 20 31 00

www.moulins-antoine.fr

D 1/1 50/12/2358/1303 01FA6559110ECTF 4 FBI FBI



FOURNIL D ASSIER
MR BOUZOU JORIS
176 ROUTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
416308	08/03/2023	2 303 000 164	1

FACTURE

Technico-commercial: BARDET Christophe

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut	Prix HT Net	Montant HT	TVA
	Bl n° 2 300 001 632 du 08/03/2023 Commande N° 161 507 du 06/03/2023							
	Preneur d'ordre OL: Charlotte FRANCOIS Véhicule: BW923LV Chauffeur: APPEDESAL CYRILLE							
	Livré chez FOURNIL D ASSIER							
50400SAC25	VOLCANE SAC 25	8	25 Kg	0,2000 T	756,00	756,00	151,20	2
50950SAC25	FAR PAIN AU MAIS	1	25 Kg	0,0250 T	2 639,00	2 639,00	65,98	2
52465	F. BLE GRUAU PREMIUM T45 SAC 25KG	12	25 Kg	0,3000 T	1 076,00	1 076,00	322,80	2
	Totaux	21		0,5250 T				
	ESCOMPTE 2%						-10,80	

à joindre à votre règlement
Les Moulins d'Antoine

FACTURE 2 303 000 164
Client: 416308 Facturé le 08/03/2023

Net à payer 558,28 €

Mode de règlement: (C) LCR 2 ESC

Echéance: 18/03/2023

Paiement par virement :

IBAN : FR76 1680 6048 2171 0054 0408 038

BIC : AGRIFRPP868

Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
529,18	2 5,50	29,10	558,28

FACTURE	Net à payer
529,18	558,28 €

Mode de règlement : (C) LCR 2 ESC

Mode de calcul échéance: 10 JOURS

Rib: 10057 19323 00020221003 49

Echéance(s)

18/03/2023 558,28 €

Les Moulins d'Antoine, S.A.S. au Capital de 1 500 000 euros - R.C. Aurillac B 536780059 - APE 1061A - n° TVA : FR 24 536780059. L'acceptation de nos offres et toute commande implique ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Les Moulins d'Antoine se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable des dommages. Nos marchandises voyagent sans risques et pertes du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de cause pénale et conformément à l'article L.441-3 et 4 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.